



Rennes, le 11 mars 2021

Christelle Nihouarn
Service Communication & Marketing

Tél. 02.99.84.31.36
Port. 06 80 96 95 81
communication@crous-rennes.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

7 place Hoche
CS 26428
35064 RENNES cedex
Tél. 02.30.30.09.30
www.crous-rennes.fr

A Rennes, des colis alimentaires gratuits pour les étudiants en difficultés

Depuis le 26 janvier, 10 000 colis alimentaires gratuits ont été proposés aux étudiants dans les résidences universitaires bretonnes. Désormais, ces distributions sont étendues à tous les étudiants.

Le Crous de Rennes-Bretagne, en charge de la politique de vie étudiante en région, déploie depuis mars dernier un certain nombre d'actions pour mieux accompagner les étudiants et apporter des solutions aux situations de précarité alimentaire des étudiants fragilisés par la crise.

Entre autres actions, avec le concours de la Région et d'entreprises agro-alimentaires membres des fondations des universités de Bretagne, le Crous organise chaque semaine des distributions de colis alimentaires dans les résidences universitaires rennaises.

Désormais, deux fois par semaine, des distributions de colis alimentaires seront assurées par le Crous à destination de tous les étudiants (résidents au Crous ou non, boursiers ou non) sur simple présentation d'une carte d'étudiant.

Les lieux et horaires des distributions sont à retrouver sur le site internet du Crous de Rennes-Bretagne :

<https://www.crous-rennes.fr/restauration/distribution-de-colis-alimentaires/>

Le Crous apporte également un soutien logistique et financier aux associations étudiantes bretonnes qui gèrent des épiceries solidaires : l'Agorae à Brest, Epifree de Rennes 1, l'épicerie gratuite de Rennes 2, l'épicerie solidaire de l'Insa à Rennes.

Le Crous s'est ainsi proposé pour assurer le transport de marchandises, mettre des locaux à disposition ou les soutenir financièrement. Ces associations bénéficient en outre de subventions du Crous par le biais de la CVEC pour un montant total de plus de 35 000€.

Les étudiants en situation de fragilité, peuvent également contactés les services sociaux du Crous et des universités qui seront en mesure de leur apporter un soutien financier, soit par virements soit par le biais de e-cartes d'achat destinées aux produits de première nécessité. Les démarches administratives pour bénéficier de ces aides d'urgence ont été allégées.

Les contacts des services sociaux sont à retrouver sur site internet du Crous :

<https://www.crous-rennes.fr/aides-sociales/589-2/>

Contact Presse :

Christelle Nihouarn
Tél. : 02 99 84 31 36 / 06 80 96 95 81
christelle.nihouarn@crous-rennes.fr